



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 21 février 2011

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président
MM. Gérald Santschy et Pierre-André Ischi, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 45 Excusés : Mmes Corinne Borgeaud et Céline Guex, MM. Jean-Claude Andrey et Christian Martinetti

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 décembre 2010.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'assemblée des points suivants :

- Le dossier relatif au changement du nom de la gare sera envoyé dans le courant de la semaine à M. Marthaler, à l'OFT, ainsi qu'à la Municipalité de Cossonay-Ville.

- Le samedi 26 février 2011, la patinoire sera tenue par la Municipalité.

- Dates des prochaines séances du Conseil communal :

Le lundi 4 avril 2011 et le lundi 20 juin 2011

M. Yvan Rochat, Municipal, s'exprime sur les affaires en cours suivantes :

- la gare : la Municipalité a décidé, ce jour, de ne plus financer des projets d'études concernant la Gare et ses alentours, sans avoir obtenu au préalable une garantie du Canton et des CFF, tant sur le plan de la faisabilité que sur celui de la réalisation. Suffisamment d'argent a déjà été investi dans diverses études sans qu'aucun résultat n'en découle.

- 2 -

A noter que les CFF ne sont pas entrés en matière pour la création d'un P+R prévu derrière le futur centre multifonctionnel.

D'autre part, les communes de Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Penthalaz réfléchissent à la possibilité de financer un bus navette afin d'améliorer la situation actuelle via la Gare.

M. Yvan Rochat, Municipal, déplore le fait que peu de membres du Conseil communal aient été présents à la séance d'information sur ce sujet, deux semaines auparavant.

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant :

Les jubilaires : elles ont fêté leurs 90 ans :

. le 21.12.2010, Mme Hélène Martin

. le 29.01.2011, Mme Rita Magnenat

. le 1^{er}.02.2011, Mme Joséphine Gothuey

- AJERCO : une journée porte ouverte aura lieu le 9 avril 2011 à la garderie « La Chenaille » à Penthalaz.

- Jeunesse : lors de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2011 de l'Association Toit pour Tous (ATPT), la dissolution de celle-ci a été votée. Les communes de Penthaz, Penthalaz et Daillens, ont toutefois décidé de maintenir le local des jeunes. Les deux animatrices sont engagées par la commune de Penthalaz, commune boursière.

- ASICoPe : quelques problèmes de transport sont survenus suite à la rotation des chauffeurs.

La boursière de l'ASICoPe étant en congé maternité, c'est la comptable qui devait la remplacer durant cette période. Après deux mois d'activité, celle-ci a donné sa démission avec effet immédiat. Une solution d'urgence a dû être trouvée et c'est finalement M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal qui a repris ce poste. En tant que responsable des finances de l'ASICoPe, M. Yves Jauner remercie vivement les autorités de la commune de Penthalaz ainsi que M. J.-D. Bonny pour leur précieuse aide.

- Site web : suite au sondage effectué, 79% des participants sont pour renommer la gare : PENTHALAZ

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

- Personnel communal : Suite à une intervention chirurgicale, M. Christian Charrotton est en arrêt maladie pour une durée indéterminée. M. David Corcuff a été engagé à titre provisoire pour le remplacer afin de s'occuper du centre communal du Verger. A noter également que M. Christian Guex reprendra son poste de travail à 50% dès le 1^{er} mars.

M. Frédy Mast, Municipal, donne les informations suivantes :

- Eclairage public : depuis maintenant 3 ans, la Commune investi environ Fr. 15'000.- /an pour le remplacement du matériel défectueux par des lampes nouvelle génération qui « brûlent » beaucoup moins d'électricité. Par exemple, les nouveaux lampadaires sis au giratoire de la Gare ne consomment plus que 70 watts au lieu de 125 watts.

Durant le mois de décembre, la rue de la Gare a connu des pannes d'électricité. Malgré toutes les recherches effectuées, il n'a pas été possible de discerner d'où elles provenaient. Ces problèmes d'alimentation concernent également la Place Centrale et le chemin de Beau-Site. Malheureusement la Commune ne possède pas les plans de leur réseau enterré.

- Service extérieur : suite à un problème survenu sur le tracteur de marque Holder, de l'huile s'est déversée sur la chaussée. Celle-ci a été rapidement nettoyée, notamment grâce à l'intervention des pompiers, mais le tracteur est toujours en réparation.

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Nomination d'un nouveau Conseiller communal.

En remplacement de M. Joël Cavat, M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste et sympathisants M. Sergio Barbosa.

Les conditions étant requises, M. Daniel Traini, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller, applaudi par l'assemblée qui est maintenant composée de 46 membres.

2. Rapport de la Commission relatif à l'adhésion de Penthaz à l'Association intercommunale du réseau AJERCO (Préavis municipal n° 70 - 2010)

Mme Delphine Probst, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. Une remarque importante est à faire : certaines communes ont déjà ratifiés les statuts tels que présentés. Des modifications auraient cependant pu être faites ; ce qui aurait impliqué que les communes auraient dû repasser ces statuts devant leur Conseil. Le Comité de direction a proposé que les remarques concernant ces modifications soient transmises lors de la première séance intercommunale de l'AJERCO afin d'apporter les changements nécessaires aux statuts concernés.

La discussion est ouverte.

- M. François Bachmann note que le Conseil est mis devant le fait accompli et il propose à l'Assemblée de refuser ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 70-2010, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de demander l'adhésion de la Commune de Penthaz à l'Association du réseau de l'enfance Cossonay et région (AJERCO)
2. d'adopter les statuts de l'Association du réseau de l'enfance Cossonay et région (AJERCO)
3. de charger le Comité de Direction actuel de régler les aspects pratiques relatifs à ce changement.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 36 oui, 7 abstentions et 2 non

3. Rapport de la Commission relatif au Règlement sur la vidéosurveillance (Préavis municipal n° 72-2011)

M. Alain Pellet, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Didier Chapuis désirerait la confirmation comme quoi le dossier a bien été soumis au service cantonal concerné ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise qu'il n'a pas été soumis au service cantonal concerné étant donné que c'est le modèle du Canton qui a servi à l'élaboration de ce règlement.

M. Bernard Morel demande si le Conseil communal sera informé de l'avancement du projet, étant donné que la Municipalité est en droit de le faire sans l'approbation de celui-ci ?

Il n'existe pas de projet concret pour l'instant, le Conseil communal votant ce soir le **Règlement** sur la vidéosurveillance, et il va de soi que les membres du Conseil seront informés en temps voulu, répond Mme la Syndique.

M. Antonio Gatto aimerait savoir si la Municipalité a une idée du prix d'une installation de vidéosurveillance ?

La Municipalité n'ayant pas de projet concret à présenter pour l'instant, elle n'a encore aucune idée de la somme à investir.

Pour complément d'informations, M. Alain Pellet, rapporteur, précise qu'une installation comprenant 3 caméras + 1 écran coûte environ Fr. 12'000.-, sans la main-d'œuvre.

- 4 -

M. Pierre Zurbrügg se demande si ce règlement peut également s'appliquer au domaine privé, pour des entreprises par exemple ?

M. Yvan Rochat, Municipal, précise que dans ce cas présent, il ne parle que du domaine strictement public. Pour résumé, M. Daniel Traini, Président, rappelle que l'Assemblée est appelée à voter ce soir uniquement le Règlement sur la vidéosurveillance et que si à l'achat du matériel celui-ci s'avérait hors des compétences de la Municipalité, un préavis municipal serait soumis au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n°72-2011, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver le Règlement communal sur la vidéosurveillance tel que proposé.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 42 oui et 3 abstentions.

4. Rapport de la Commission relatif à la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées ainsi qu'à l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie secteur chemins du Plan-Bois, de la Fully et de la Piscine. (Préavis municipal n° 73-2011)

M. Jean-Rudolph Hubschmid, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

Les riverains n'ont-ils pas l'obligation de se raccorder au réseau d'eau communal, s'interroge M. Pierre Zurbrügg ?

M. Jean-Rudolph Hubschmid, rapporteur, lui répond que légalement, ils ne sont pas obligés de le faire, mais il est vivement recommandé au riverain de le faire lorsque l'entreprise chargée des travaux est sur place, notamment pour des raisons financières.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, amène quelques informations complémentaires à ce sujet : Actuellement le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) est en cours d'élaboration. A partir du moment où le plan directeur sera rédigé, un règlement sera mis en place et la Municipalité pourra exiger que les propriétaires se raccordent au réseau d'eau de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°73-2011, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

. que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2066 – 2011, conformément au préavis municipal n° 11 – 2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 septembre 2006, **mais que le plafond d'endettement se situe à 14.2 millions sur 20 millions de francs autorisés,**

d é c i d e

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** d'épuration des Eaux Usées et de mise en séparatif des Eaux Claires dans le secteur Plan-Bois/ch. de la Fully, ainsi que la mise en conformité des conduites d'Eau potable et de Défense incendie
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF. 630'600.- TTC pour ces travaux**

- 5 -

3. **De prélever sur les fonds de réserves :**
- du fonds du service égouts et épuration (9.280.03) CHF 234'600.-
 - du fonds du service des eaux (9.280.01) CHF 87'800.-
 - du fonds pour travaux d'utilité publique (9.282.06) CHF 155'900.-
4. **De financer le solde net de CHF 100'000.- par recours à l'emprunt et de l'amortir en 30 annuités fixes**

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Nomination/dissolution de Commission.

M. Yves Jauner, Municipal, cherche une personne pour la Commission « Le Cancanier » afin de remplacer M. Christoph Loetscher qui se retire afin de reprendre la présidence du groupe Radical-Libéral.

Les membres des Commissions ci-après sont invités à se retrouver à l'issue de la séance. Il s'agit de :

- la Commission de Gestion
- la Commission « Rénovation de bâtiments »
- la Commission « Achat d'un véhicule pour service extérieur »

6. Propositions individuelles

- M. Fritz Waelti demande à ce que des travaux de réfection de la piste finlandaise soient entrepris et s'il était possible de poser des poubelles à proximité des bancs publiques ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, signale que la réfection de la piste finlandaise est prévue pour ce printemps et qu'elle prend note de sa remarque concernant les poubelles.

- Mme Delphine Probst souhaiterait connaître la raison pour laquelle les arbres situés dans l'ancien cimetière ont été abattu ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, souligne que ces arbres étaient malades et qu'il était aussi temps de nettoyer cette place de jeux.

- M. Gilles Rochat revient sur la question de l'éclairage public. Il y a 3 ans, il avait demandé à la Municipalité de mener une étude afin d'améliorer le réseau d'éclairage public de façon plus écologique et économique. Qu'en est-il ce jour, si ce n'est le changement des anciennes ampoules en ampoules dites économiques ; un appel d'offre à différentes entreprises a-t-il été lancé ?

S'en suit une discussion animée entre la Municipalité et les membres du Conseil, dont on peut relever les points suivants :

Suite à la demande de la Municipalité, un « audit » a été mené dans la Commune par la Romande Energie. Un relevé des points lumineux a été effectué et un contrat d'entretien signé avec cette entreprise.

A noter que l'électricien de la place n'est pas du tout mis de côté concernant les différents travaux effectués dans le village.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, apporte un complément d'information en précisant qu'un plan directeur, sur 10 ans, du parc d'éclairage public est en cours d'élaboration ; les problèmes existants entre les chemins communaux et les chemins privés doivent encore être réglés. Il est tout à fait envisageable, lorsque ce plan directeur sera établi, d'avoir recours à une autre entreprise que la Romande Energie, pour accomplir les éventuels travaux.

M. Gilles Rochat, Conseiller, n'est pas entièrement satisfait de la façon dont ce projet est mené. Pour sa part, il aurait souhaité que la Municipalité propose un concept global et lance un appel d'offre auprès de plusieurs entreprises afin de pouvoir travailler avec celle qui offrait le meilleur service.

- M. Pierre-Alain Epars s'informe au sujet de l'éventuel changement de la conduite d'eau le long de la route de la Gare. Qu'en est-il actuellement ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond que la Municipalité vient de recevoir un devis de 1,5 millions (vraisemblablement utilisé sur 3 ans) à ce sujet. La première partie des travaux, du réservoir des Charrières jusqu'au village, devrait avoir lieu cette année.

Ne serait-il pas prioritaire de commencer par la route de la Gare proprement dite, reprend M. Pierre-Alain Epars ?

M. Frédy Mast, Municipal, pense que non, tant que l'état des conduites n'est pas connu.

Mme Sandrine Berthoud suggère que si des travaux de réfection ont lieu sur la route de la Gare, il faudrait en profiter pour mettre en place une modération de trafic !

M. Frédy Mast, Municipal, lui répond que ce n'est pas prévu et que l'on ne peut pas toujours faire comme on le souhaiterait, même pour la modération du trafic, lorsqu'il s'agit d'une route cantonale.

- M. Gérald Santschy revient sur les travaux en cours au chemin de Dessous-la-Ville. Qui va payer le surcoût ?

M. Frédy Mast, Municipal, rappelle que le dossier étant revenu du Canton avec beaucoup de retard, des travaux ont dû être entrepris afin d'être en accord avec celui-ci. Le surcoût de Fr. 27'000.- sera à la charge de la Commune. Ce montant est de la compétence de la Municipalité, celle-ci n'aura donc pas besoin de passer par le Conseil communal.

- M. Pierre Zurbrügg se demande à quand un passage pour piétons au rond point de la Gare ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond que c'est le souhait de nombreux citoyens. Cependant, le Canton se repositionnera à ce sujet, lorsqu'il y aura, à ses yeux, suffisamment de demandes ; au quel cas, il étudiera la possibilité de créer un passage pour piétons entre le Café de la Gare et le couvert.

M. Yvan Rochat, Municipal, tient à préciser que si les projets de passages pour piétons étaient toujours en cours, le giratoire actuel n'aurait pas encore vu le jour !

M. François Bachmann fait remarquer qu'il serait souhaitable que tous les projets touchant à la route de la Gare et ses alentours ne fassent partie que d'un seul dossier à présenter au Canton, ceci afin de pouvoir aller de l'avant plus rapidement.

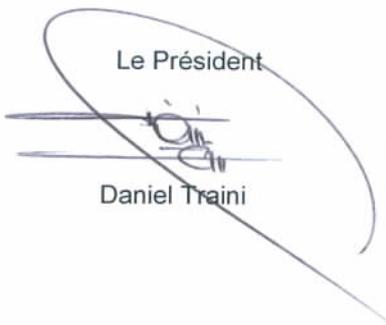
- M. Jean-François Pérusset signale l'état déplorable des WC publics situés à l'édicule. Peut-être faudrait-il déléguer ces travaux à une entreprise extérieure ?

M. Yvan Rochat, Municipal, est conscient de ce problème, notamment pour la période critique du vendredi soir au lundi matin. Il cherche une solution afin de gérer cela au mieux.

- M. Daniel Traini, Président, reprend la parole afin de rappeler aux Conseillères et Conseillers l'échéance des prochaines élections communales du 13 mars prochain. Il en profite pour les rendre attentif au fait qu'une partie d'entre eux seront appelé à participer au dépouillement ce jour-là. Pour ce faire, ils nomment les personnes qui ont été choisies et qui seront convoquées à une séance d'informations le lundi 7 mars 2011 au local de vote.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne fin de soirée à chacune et chacun et clôt la séance à 21h50.

Le Président



Daniel Traini



La secrétaire



Claudine Martin